



VILLE de RODEZ

**Décision du Maire n° DEC2024/0092**

**Objet :** Construction d'une halle marchande et réaménagement des espaces publics périphériques  
Marchés en procédure adaptée n°24001

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération N° DEL2020-089 du Conseil Municipal en date du samedi 11 juillet 2020 rectifiée par la délibération N° DEL2020-277 du Conseil Municipal du vendredi 18 décembre 2020 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus rappelés,

Vu le code de la commande publique,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu l'envoi à la publication de la consultation, le 30 janvier 2024, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur le site du profil acheteur et sur le site de la Ville de Rodez,

Vu la date limite de remise des offres fixée au lundi 4 mars 2024 à 12h00,

Vu les 55 offres déposées dans le cadre de cette consultation à la date limite de remise des offres,

Vu la recevabilité de ces 55 offres,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du jeudi 11 avril 2024,

**Décide**

**Article 1 : Objet**

De procéder, par marché à procédure adaptée n°24001-01 à n°24001-17, aux travaux de construction d'une halle marchande et le réaménagement des espaces publics périphériques, et de signer les marchés correspondants avec les sociétés suivantes :

Numéro et nom du lot	Candidat retenu	Montant attribué (en € H.T.)
1 : Démolition (24001-01)	Colas France 12 850 Onet le Château	50 072,19
2 : Réseaux extérieurs (24001-02)	Eurovia MP 12 031 Rodez	136 792,00
3 : Aménagements extérieurs et espaces verts (24001-03)	Colas France 12 850 Onet le Château	298 819,49
4 : Gros œuvre (24001-04)	SARL Bernard BTP 12 500 Espalion	897 913,01
5 : Charpente métallique (24001-05)	CMO Constructions Métalliques Occitanes 12 510 Olemps	765 000,00
6 : Couverture - Etanchéité (24001-06)	Groupement Delbes (mandataire) - 12 00 Rodez / Les couvreurs du Causse - 12 310 Laissac	316 049,22
7 : Menuiseries extérieures - Verrières (24001-07)	Métal Bronze System Design 31 770 Colomiers	591 342,50
8 : Plafonds bois - Isolation - Panneaux bois (24001-08)	SAS Laussel et Fau 12 850 Onet le Château	345 000,00
9 : Serrurerie (24001-09)	SARL Métallerie Métallisation Bourdoncle 12 300 Firmi	67 994,74
10 : Revêtement de sol résine (24001-10)	4M France 63 430 Pont-du-Château	90 429,84
11 : Faïences (24001-11)	Veyrac Carrelage 12 450 La Primaube	39 999,99
12 : Plâtrerie (24001-12) Accusé de réception en préfecture	SARL Laur Guillaume 12 340 Bozouls	17 888,58

13 : Menuiserie intérieure (24001-13)	SAS Laussel et Fau 12 850 Onet le Château	43 000,00
14 : Peinture - Nettoyage (24001-14)	EURL Jean-Michel Campo 12 000 Rodez	13 084,49
15 : Plomberie sanitaire - chauffage - ventilation (242001-15)	Thermatic 12 510 Olemps	481 476,19 (Offre de base + PSE n°1)
16 : CFO - CFA - SSI (24001-16)	Electricité industrielle JP Fauché 12 850 Onet le Château	182 000,00 (Offre de base)
17 : Sanitaires publics (24001-17)	MPS Toilettes automatiques 40 230 Josse	50 900,00

La durée globale d'exécution des marchés de l'ensemble des lots est du 2 mai 2024 au 14 août 2025.

**Article 2 : Durée et date d'effet**

La présente décision prendra effet à sa date de publication.

**Article 3 : Prévision budgétaire**

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

**Article 4 : Condition d'exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aveyron.

**Article 5 : Recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

**Article 6 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 16 avril 2024

Le Maire certifie exécutoire la présente décision  
Transmise en Préfecture le 16 avril 2024  
Publiée le 16 avril 2024

Par Délégation du Conseil Municipal  
Le Maire  
Signé : Christian TEYSSÉDRE  
Acte dématérialisé